

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **18-11-2019** à 19hr00, au gymnase de l'école Père-Duclos de Franquelin, 5 rue des Cèdres. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

Hugo	Côté	Conseiller	Siège #01
Éric	Mansour	Conseiller	Siège #02
Sandra	Grenier Cyr	Conseillère	Siège #03
Victor	Hamel	Conseiller	Siège #04
Pierre	Bourque-	Conseiller	Siège #05
Roger	Lévesque	Conseiller	Siège #06

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice Générale, est aussi présente
Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2019-157

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Éric Mansour, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-158

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRES DU 25 OCTOBRE 2019

Il est proposé par, Victor Hamel, conseiller, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 septembre 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 27 septembre 2019 et du 15 octobre 2019 soient et sont adoptés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-159

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2019-11

Il est proposé par Sandra Grenier-Cyr, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2019-11

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 2019-160

5. DÉPÔT DE LA LISTE PAIEMENTS À EFFECTUER RELATIVE À LA PÉRIODE COURANTE AINSI QUE DU PAIEMENT DE LA CARTE DE CRÉDIT

Il est proposé par Roger Levesque, conseillère et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste des paiements à effectuer pour la période courante.

Adoptées à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Il n'y a aucun avis de motion

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Il n'y a aucun règlement à adopter

8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2019-11-18

Arrérages : 3 676\$ Courant : 35 560\$ Non échue : 0\$ Total : 39 236\$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2019-161

A.DEMANDE AIDE FINANCIÈRE NOËL DES ENFANTS

ATTENDU QUE : Une demande d'aide financière au soutien du Noël des enfants de la Municipalité de Franquelin organisé par le comité des loisirs a été dûment présentée;

ATTENDU QUE : Un budget de 500.00\$ a été alloué à cette activité lors des prévisions budgétaires;

Il est proposé par Éric Mansour, conseiller et unanimement résolu qu'une somme de 500.00\$ soit remis au comité des loisirs, et ce, pour les fins de réalisations du Noël des enfants;

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-162

B.APPUI FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE : Une demande a été transmise à la Municipalité de Franquelin quant à l'appui de la Fédération des Commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont pris connaissance de cette demande;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil sont favorable à cet appui;

Il est proposé par, Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que la Municipalité de Franquelin appui la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-163

C. TDA- OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL AIDE TECHNIQUE

ATTENDU QUE : Dans le cadre du projet d'agrandissement et de réfection du bâtiment des loisirs, le Groupe conseil TDA est la firme ingénieur concepteur au dossier;

ATTENDU QUE : Groupe AXOR expert conseil a obtenu un contrat de surveillance des travaux, mais dans le cadre de son mandat n'est pas autorisé à intervenir lorsque des travaux imprévus concernent les plans initiaux de conception;

ATTENDU QUE : Lorsque surgit des situations telles que mentionnées au point précédent, l'intervention des concepteurs est nécessaire;

ATTENDU QUE : Groupe conseil TDA a présenté une offre de service #6356 pour une somme de 4 000.00\$ avant taxe;

En conséquence, il est proposé par Victor Hamel conseiller, et unanimement résolu;

QUE : L'offre de service du groupe conseil TDA, # 6356, soit et est acceptée selon les termes et conditions mentionnés à l'offre, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-164

D. DÉMISSION CINDY D'AMOURS IMBEAULT

ATTENDU QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault, directrice-générale, a remis une lettre de démission datée du 28 octobre 2019;

ATTENDU QUE : Madame D'Amours Imbeault a offert un préavis de 4 semaines à la Municipalité afin de pourvoir au besoin de personnel lié à ses fonctions;

Il est proposé par Eric Mansour, conseiller et unanimement résolu que la Municipalité de Franquelin accepte la démission de Mme D'Amours Imbeault dans le cadre de ses fonctions de Directrice-Générale et par conséquent, qu'elle est libérée de tout engagement ou obligation envers la Municipalité, et ce, dès le 21 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-165

E.BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE – DEMANDES DE CHANGEMENT ARCHITECTURE (1&4)

ATTENDU QUE : Dans le cadre du projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel, des recommandations de changements en architecture (1 et 4) ont été soumis à la Municipalité de Franquelin;

ATTENDU QUE : Ces changements ont un impact financier;

ATTENDU QUE : Ces changements doivent être fait afin de maintenir le déroulement des travaux;

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu;

QUE : La modification ARCH-01 au montant de 725.44 \$ plus taxes applicables pour la démolition des bardeaux d'asphalte présents sur la toiture, est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

QUE : La modification ARCH-04 au montant de 2 992.17 \$ plus les taxes applicables pour la démolition d'une dalle de béton et les travaux liés à cette modification, sont acceptés, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-166

F. BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE – DEMANDES DE CHANGEMENT INGENIERIE (1&2)

ATTENDU QUE : Dans le cadre du projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel, des recommandations de changements en ingénierie (1 et 2) ont été soumis à la Municipalité de Franquelin;

ATTENDU QUE : Ces changements ont un impact financier;

ATTENDU QUE : Ces changements doivent être fait afin de maintenir le déroulement des travaux;

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu;

QUE : La modification ING-001 au montant de 5 119.13 \$ plus taxes applicables pour la modification des conduits sanitaires est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

QUE : La modification ING-002 au montant de 2 955.59 \$ taxes applicables pour la décontamination des sols affectés est accepté, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement requis à être approuvé par le Ministère.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-167

G. PLAN DES MESURES URGENCES

ATTENDU QUE : Conformément aux lois et règlements en vigueur, la Municipalité de Franquelin a rempli ses obligations légales et mis sur pied la version 1.0 du Plan des mesures d'urgence applicables à son territoire;

ATTENDU QUE : Ce plan a dûment été déposé auprès des membres du conseil et que ceux-ci en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE : Ce plan se veut évolutif et adaptatif en fonction du temps et des réalités de notre territoire;

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu que la version 1.0 du Plan des mesures d'urgence soit et est adoptée;

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-168

H. POLITIQUE FAMILIALE- CHARGÉE DE PROJET

ATTENDU QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault a été nommée chargée de projet dans le cadre de la politique familiale;

ATTENDU QUE : Cette dernière a déposé sa démission;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin désire poursuivre ses démarches dans le cadre de la politique familiale ainsi que dans le cadre de la convention d'aide financière par laquelle elle est liée au Ministère de la Famille

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier-Cyr, conseillère, et unanimement résolu;

QUE : Madame Karine Leprohon, agente de développement/coordonnatrice aux volets culturels et loisirs, soit et est nommée chargée de projet dans le cadre de la politique familiale;

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-169

I. AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE MESURES URGENCES

ATTENDU QUE : Dans le cadre du plan des mesures d'urgences, plusieurs ententes sont à intervenir entre la Municipalité et divers organismes;

ATTENDU QUE : La Municipalité désire officialisée ces ententes et laisser des documents tangibles pour les intervenants présents ou à venir;

En conséquence, il est proposé par Eric Mansour, conseiller, et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer toute entente à intervenir en lien avec les mesures d'urgences, et ce, tant et aussi longtemps qu'aucune somme de la part de la Municipalité n'est engendrée par cette entente;

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-170

J. OUVERTURE SOUMISSION – ÉQUIPEMENTS (Remorque)

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a mis en vente plusieurs équipements par vente par soumission;

ATTENDU QUE : Une seule soumission a été déposée pour la remorque (identifiée sous le numéro de série # RT242319069) mise en vente par ce processus;

ATTENDU QUE : M. Victor Hamel a proposé la somme de 300.00\$ afin de se porter acquéreur de l'équipement;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin n'est pas enregistrée pour les taxes de TPS et TVQ et qu'en conséquence l'acquéreur verra à assumer les taxes applicables lors de la transaction;

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu;

QUE : La vente soit et est acceptée telle que proposée;

QUE : Le produit de cette vente soit incombé au poste budgétaire réserver à l'acquisition de matériel roulant;

QUE : Monsieur Steeve Grenier et/ou Madame Myriam Picard soit et sont autorisés à représenter la Municipalité dans le cadre de cette transaction auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Abstention de voter par M. Victor Hamel

Adopté à la majorité.

Rés : 2019-171

K. 4, DE LA MER – RAPPORT INSPECTEUR (INSTRUCTION DU CONSEIL)

ATTENDU QUE : L'inspecteur municipal a dûment soumis un rapport relativement à ces observations quant à l'état des lieux et aux nuisances en lien avec la propriété sise au 4, rue de la Mer;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont dûment pris connaissance du rapport de l'inspecteur et ceux-ci sont reconnaissent des répercussions des problématiques de ce type et leurs récurrences;

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu :

QUE : Le conseil municipal demande à l'inspecteur de procéder à une vérification globale du territoire et à transmettre les avis ou constats d'infractions d'écoulant de ces observations, et ce, dès que possible.

QUE : Le conseil municipal s'engage à modifier avec dépôt d'avis de motion au règlement dès la séance subséquence afin que les frais exigés pour le type de cette infraction soient augmentés, et ce, avec récurrence afin d'être en mesure de voir à la diminution des récidives;

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-172

L. DESJARDINS-AUTORISATIONS

ATTENDU QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault a remis sa démission;

ATTENDU QUE : La municipalité désire qui lui soit retirer tous ses droits et accès auprès de notre institution financière, Desjardins.

ATTENDU QUE : Afin de pourvoir au fonctionnement de la Municipalité, un nouvel administrateur des services accès D doit être nommé et les accès attribués;

En conséquence, il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que Madame Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière, soit et est nommée administratrice des services accès D et qu'elle ait accès à toutes informations ou interactions possibles auprès de notre institution financière, en remplacement de Madame Cindy D'Amours Imbeault.

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-173

M. AUTORISATION DE SIGNATURE-RECIM

ATTENDU QUE : Un protocole d'entente à intervenir entre la Ministre des affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Franquelin relatif à

l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et Construction des Infrastructures Municipales est à intervenir;

ATTENDU QUE : Ledit protocole a été transmis à la Municipalité en date du 8 novembre dernier;

ATTENDU QUE : Afin que la Municipalité soit déterminée comme bénéficiaire et que le protocole entre en effet, des signataires autorisés doivent être dûment nommés;

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier-Cyr, conseillère, et unanimement résolu que M. Steeve Grenier, maire, et Madame Cindy D'Amours Imbeault soient et sont autorisés à représenter et signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et Construction des Infrastructures Municipales.

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-174

N. OFFRE DE SERVICE-MENTORAT

ATTENDU QUE : Le poste de directeur général de la Municipalité devra être comblé dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE : Le personnel envisagé à pourvoir le poste de directeur général ne possède pas d'expérience à proprement dite dans l'environnement municipal;

ATTENDU QUE : M. Frédérick Lee est actuellement à l'emploi de la Municipalité de Baie-Trinité à titre de directeur général et qu'il possède plusieurs années d'expérience dans le cadre des fonctions administratives, et ce, au sein de diverses municipalités, a fait parvenir une offre de service en mentorat;

ATTENDU QUE : L'accès à de tels services serait un atout pour la Municipalité de Franquelin en pareilles circonstances;

En conséquence, il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu :

QUE : Les services de M. Lee soient et sont retenus en conformité selon l'offre de services présenté;

QUE : Le tarif horaire de l'ordre de 43.96\$/h ainsi que les frais de déplacement établis à 0.45\$/km sont accordés, et ce, incluant une heure de déplacement en temps lorsqu'il est requis qu'il se présente à nos bureaux ou lors de déplacement expressément à notre demande;

QU' : Un taux de vacances de l'ordre de 4% de la rémunération salariale brute lui soit accordé et payable sur la paie régulière et non cumulativement;

QUE : Une banque de service en mentorat de l'ordre de 15 heures soit créé (en remplacement des propositions de services établies "au besoin");

QU' : Un contrat de service intervienne entre les parties, et ce, selon les termes et conditions énumérés ci-haut et en collaboration de l'offre de services présenté;

QUE : Les parties ne soient pas liées par la période proposée par l'offre de service, mais bien par la durée établie en temps et en heures;

QUE : M. Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat dès que requis sauf si différent de l'offre de services présentée aux membres du conseil;

Adopté à l'unanimité

Rés : 2019-175

O. AUTORISATION DE DÉPENSE-VOIRIE

ATTENDU QUE : L'employé municipal à la voirie a présenté une demande à la Directrice générale quant à la fourniture d'un habit d'hiver;

ATTENDU QUE : Après vérification de la politique de fourniture de vêtement et/ou équipements de sécurité aux employés municipaux, la Directrice fait mention aux membres du conseil que cet article n'est pas couvert par leur politique et leurs demandent donc de statuer sur la demande;

ATTENDU QUE : Il n'existe actuellement pas de poste budgétaire destiné à cette dépense et que les fonds alloués à la voirie sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Eric Mansour, conseiller, et unanimement résolu que la Municipalité accepte de couvrir des frais maximaux de l'ordre de 400.00\$ liés à l'acquisition d'un habit d'hiver pour l'employé de la voirie.

Adopté à l'unanimité

P. GARDERIE SCOLAIRE-ÉCOLE PÈRE DUCLOS

ATTENDU QUE : Il a été porté à l'attention des membres du conseil que le fonctionnement de la garderie scolaire serait dorénavant suspendu lors des journées de tempête;

ATTENDU QUE : La Municipalité est consciente des difficultés que cette nouvelle réalité peut apporter aux citoyens utilisateurs du service, et ce, particulièrement pour ceux qui transigent par la route 138 et qu'un délai est alors occasionné;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a toujours démontré son implication dans le soutien des infrastructures scolaires;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin affirme que le maintien de l'école Père Duclos est dépendant du service de garde offert aux parents;

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier-Cyr, conseillère, et unanimement résolu :

QUE : La Municipalité offre son soutien à la Commission scolaire de l'Estuaire afin que le service de garde de l'école Père Duclos soit maintenu lors des journées de tempête;

QUE : Les sommes détenues par la Municipalité réservées au maintien de la garderie scolaire soient libérées le cas échéant afin de remplir l'objectif ci-haut mentionné;

QUE : Le déboursé des sommes nécessaires et disponibles soit effectué à la Commission scolaire de l'Estuaire si entente à cet effet intervient;

Adopté à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 H 47 .

Steve Grenier, Maire

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice Générale